



Problème de financement cours minerve

Par **Manue311016**, le 11/05/2018 à 10:03

Bonjour alors voilà j'ai un gros problème je me suis inscrite au cours minerve depuis un an, cela fait trois mois que je n'ai plus les moyens de les payer, je leur en avais déjà parler et il m'avait dit que pour le moment ce n'était pas grave or il y a deux jours j'ai reçu une lettre comme quoi il fallait que je régularise sinon je risquer des poursuite avec les huissier. Je les appeler ce matin ils m'ont à peine écouter or je leur disais que j'avais des gros problème que je ne sais pas si j'arriverai à payer la somme qu'il me demande avant le 25 de ce mois: 326€ et il m'ont dit que sinon j'allais devoir payer six cent et quelque en une seul fois. Je les avais appeler car y a quelques jours également il m'avait dit de les appeler pour trouver un arrangement mais visiblement ils en ont pas très envie que faire aider moi svp car je n'ai déjà quasiment rien pour vivre puis je en parler avec le CCAS de ma commune ?

Par **amajuris**, le 11/05/2018 à 10:16

bonjour,
quand vous signez ce genre de contrat, il y est mentionné les conditions de sa résiliation.
quels sont les événements qui, après avoir souscrit en toutes connaissances de cause ce contrat, font que vous n'avez plus les moyens de payer comme vous vous y êtes engagés.
salutations

Par **Manue311016**, le 11/05/2018 à 11:07

Je ne peux plus les payer tout simplement parce que mon salaire à l'heure actuelle n'est plus

comme auparavant il a fortement diminuer de plus je vivais encore chez ma mère a ce moment or à l'heure actuelle pour des raisons personnelles j'ai du partir et prendre mon appartement, j'ai donc de nombreuses factures à payer par ailleurs exerçant un métier où je me déplace avec ma propre il faut que je m'en procure autre car celle ci est en panne et est irréparable or je n'en ai pas les moyens c'est pour cela que mon salaire est à la baisse car je travail moins bien entendue j'avais connaissance des clauses de ce contrat jusqu'a présent j'ai fait tout ce que j'ai pu pour les payer or maintenant avec ce que je viens de vous citer je ne peux plus et lorsque je leur ai demander quel arrangement je pouvais prendre avec eux comme citer dans leur mail ils m'en ont proposer aucun ci ce n'est de payer

Par **amajuris**, le **11/05/2018** à **11:24**

que prévoit votre contrat sur les conditions de résiliation ?

Par **Manue311016**, le **11/05/2018** à **11:42**

En cas de choses grave (ce qui pour moi est le cas puisque si je paye je ne peux me nourrir) je peux résilier mais vu que y a trois mois d'impayés j'ai peut que l'on me refuse cette résiliation par ailleurs j'avais penser leur payer les 300 et quelque € en plusieurs à partir de juin mais n'ayant pas pu m'exprimer et la dame avait l'aire plutôt catégorique de payer avant le 25mai avant qu'il ne préviennent leur service de contentieux.

Par **jodelariege**, le **11/05/2018** à **12:17**

bonjour le contrat l'explique bien:

<https://www.coursminerve.com/mentions-legales.htm>

le contrat peut être résilié par l'élève si par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure il est empêché de suivre l'enseignement correspondant... et ne devra alors aucune indemnité

le fait de ne plus avoir les moyens financiers n'est pas accepté comme fortuit ou force majeure donc soit vous payez ce pourquoi vous avez signé
soit vous ne payez pas et vous attendez à être contactée très souvent par l'école ou un service de recouvrement ,avec menace de tribunal

Par **Manue311016**, le **11/05/2018** à **12:33**

J'aimerais bien savoir quels sont les lesdites cas de forces majeur car si ne plus pouvoir se nourrir et devoir payer une somme que l'on a pas n'est pas un cas de force majeur je n'ai qu'à crever la bouche ouverte et peut être que la ce sera un cas de force majeure excusez moi d'être désagréable mais j'ai comme l'impression que tout le monde croit que je ne veux pas payer or c'est faux cela m'embête de ne plus pouvoir payer cette facture correctement mais

enfin bon ce n'est pas grave j'assumerai les conséquences et je payerai pour des cours que je ne suis plus depuis plusieurs mois faute de temps

Par **jodelariege**, le **11/05/2018** à **12:41**

voici ce que la loi définit comme force majeure:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33790>

ne plus pouvoir payer n'est pas un cas de force majeure... c'est au tribunal de décider ensuite vous n'avez plus de temps pour suivre les cours?

vous pouvez bien sur en parler avec le CCAS de votre commune qui vous conseillera sur la marche à suivre , qui pourra peut être intercéder en votre faveur auprès de l'école...mais ces écoles à distance sont peu patientes et conciliantes car elles rencontrent des milliers de cas comme le votre...

Par **Manue311016**, le **11/05/2018** à **13:07**

Non je n'ai pu le temps et il le savent puisque je ne leur rend aucun devoir de plusieurs mois de plus je leur avais déjà expliqué lorsque je n'ai pas pu me rendre à une de leur réunion puisque je travaille à côté même si en ce moment j'ai moins d'heures je suis obligé de le rendre chez mes clients souvent à pied puisque je n'ai même pu les moyens de payer le bus, il faut que je gère mon domicile aussi et je m'occupe de mes neveux et nièces, il est normal qu'elle rencontrent de milliers de cas comme le miens puisque au final il nous vole quand même un peu il y a pas vraiment de réel suivie pour des sommes aussi astronomiques nous sommes obligés de nous déplacer à nos frais pour assister à la réunion ainsi que nous loger et nous nourrir encore une fois à nos frais pour payer 108€ par mois je préfère avoir un bon suivie dans une école privée quand même

Par **jodelariege**, le **11/05/2018** à **13:10**

je réponds juridiquement:le problème est que vous avez signé un contrat ,qu'il faut respecter comme tous les contrats.

Par **Manue311016**, le **11/05/2018** à **13:18**

À quel moment au je dit que je ne respecterai pas mon contrat je demande juste comment je peux faire pour payer cette somme la avec peu de moyen quel arrangement je peux prendre avec eux si ils acceptent de m'écouter je ne dit pas que je ne veux pas les payer il faut peut être lire correctement mon premier message

Par **jodelariege**, le **11/05/2018** à **13:27**

prenez rendez vous avec le CCAS de votre ville ou l'assistante sociale du secteur.

Par **Manue311016**, le **11/05/2018** à **13:30**

Très bien merci beaucoup bonne journée

Par **jodelariege**, le **11/05/2018** à **13:48**

avec plaisir .venez nous dire svp d'ici quelques temps ce qu'il en est ,cela peut servir à d'autres lecteurs.merci d'avance
bonne journée à vous aussi.

Par **amajuris**, le **11/05/2018** à **19:17**

le paiement des cours fait partie du contrat, votre situation familiale et financière ne regarde pas les cours minerve, c'est votre vie privée.
comme beaucoup de personnes dans votre situation, vous vous êtes sans doute engagé un peu légèrement en signant ce contrat.
comme souvent répété, le fait ne pas pouvoir payer, n'interdit pas au créancier de réclamer sa dette à son débiteur.
salutations

Par **jos38**, le **11/05/2018** à **23:06**

bonsoir. bien sûr, voyez avec le centre social mais contactez aussi votre conseiller bancaire.
vous avez un emploi, vous pouvez peut-être négocier un petit prêt qui vous reviendra moins cher à rembourser chaque mois